

ACTIVITÉS du jumelage



La France et le Maroc ont partagé leurs expériences, à travers l'organisation d'ateliers et/ou de séminaires, l'accueil de voyages d'études et des missions d'expertise ou des séances de formation-action.

22 experts publics français ont été impliqués en France et au Maroc dans les activités de ce jumelage. Ces échanges ont permis de conforter les cadres de l'ANDA dans leurs missions respectives. Les principaux résultats sont résumés ci-après :

Composante n°1 : Ingénierie aquacole

- Recommandations sur la stratégie à mettre en place par l'ANDA pour la création d'une éclosérie et transfert d'expériences sur le dimensionnement et la gestion d'une éclosérie.
- Recommandations sur les conditions préalables à la mise en place d'une unité de fabrication d'aliments pour poissons au Maroc et transfert d'expériences à l'ANDA.

Composante n°2 : Financement des projets aquacoles

- 2 "formations-actions" sur l'ingénierie financière pour les cadres de l'ANDA.
- Réflexion sur la mise en place d'un futur outil financier de soutien aux porteurs de projets aquacoles marocains, avec une estimation des coûts d'investissement par type de production.

Composante n°3 : Accompagnement des porteurs de projets

- 10 cadres de l'ANDA formés au suivi sanitaire et technico-économique d'une activité aquacole, avec transfert d'expérience sur les outils de diagnostic et de suivi de l'état de santé d'une ferme piscicole marine (Méthode Pesquad).
- Organisation des 1^{ères} rencontres professionnelles de l'ostréiculture (El Jadida/Oualidia) le 16 octobre 2015.



ACTIVITÉS du jumelage



Composante n°4 : Traçabilité des produits aquacoles

- Conduite d'une étude comparative sur les réglementations en vigueur sur la traçabilité. Propositions de mise en convergence, entre le Maroc et l'Union européenne.
- Rédaction de 2 "prototypes de guide de traçabilité" (produits conchylicoles, poissons), préfigurant les futurs guides de bonnes pratiques qui seront réalisés quand le secteur professionnel aquacole aura atteint un développement suffisant.
- Réalisation de 3 journées de formation pour 10 agents de l'ANDA, avec conception de modules de formation sur la traçabilité en aquaculture.

Composante n°5 : Aquaculture de demain, durabilité, prospective, formation, organisation professionnelle

- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques de développement durable, avec proposition de listes d'indicateurs de suivi des impacts environnementaux.
- Organisation d'un atelier de prospective par la méthode des scénarios, avec 7 ministères partenaires de l'ANDA aboutissant à la sélection de 12 orientations nationales pour le développement des aquacultures durables.
- Préfiguration d'un plan stratégique aquacole pour le Maroc, impliquant tout le secteur des produits aquatiques, de la production jusqu'à la distribution et de la recherche à la formation.



CONCLUSIONS et perspectives

L'objectif spécifique de ce court jumelage a été parfaitement atteint, au prix d'une grande mobilisation de toute l'agence ANDA. De nombreuses perspectives ont été tracées pour continuer la coopération sous différentes formes pour renforcer l'aquaculture au Maroc sur :

- la formation initiale et continue sur les produits aquatiques,
- la promotion d'organisation des professionnels et de suivi des filières,
- l'innovation et le transfert des produits de la recherche en veillant à ce que les professionnels du secteur y soient associés,
- les différents cadres (réglementaires et/ou volontaires) à promouvoir au Maroc pour améliorer la traçabilité et les garanties sur l'origine et la qualité des produits d'aquaculture...



LES INSTITUTIONS

partenaires du jumelage

Union européenne

L'Union européenne finance ce jumelage institutionnel.
L'Union européenne est constituée de 28 États membres
qui ont décidé de mettre graduellement en commun leur savoir-faire,
leurs ressources et leur destin.

Ensemble, ils ont construit une zone de stabilité,
de démocratie et de développement durable tout en maintenant
leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles.

L'Union européenne s'engage à partager ses réalisations
et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

Partenaires marocains

L'Agence Nationale pour le Développement
de l'Aquaculture (partenaire principal)

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
(Département de la Pêche Maritime)

Le Ministère de l'Economie et des Finances

Les professionnels de l'aquaculture

Les établissements publics autonomes (INRH, ONSSA...).

Partenaires français

La France mobilise l'expertise des institutions publiques
concernées par le développement de l'aquaculture :

Partenaires institutionnels :

les Ministères français en charge de l'agriculture
et en charge du développement durable
(Secrétariat d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche,
Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture)

Partenaires Recherche et développement aquacole :
ITAVI, Comité national de la conchyliculture.

Les organisations professionnelles aquacoles françaises
(CIPA, FFA, CRC) participeront au choix
et à l'animation des visites d'études en France.

Partenaires Recherche et enseignement :
AgroCampus Ouest, Ifremer et le CIRAD.

RENSEIGNEMENTS

et informations complémentaires

Délégation de l'Union européenne au Royaume du Maroc

Tel : +212 (0) 537 57 98 00

Courriel : delegation-morocco@eeas.europa.eu

Le jumelage est piloté par

Mme Majida MAAROUF

Directrice de l'ANDA

+212 538 099 700

m.maarouf@anda.gov.ma

M. Nadou CADIC

Responsable du Plan stratégique national
"Développement des Aquacultures Durables 2020",
Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
+331 40 81 97 09
nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr

Cellule d'Accompagnement du Programme RSA
Direction du Trésor et des Finances Extérieures
Ministère de l'Economie et des Finances marocain
+212 5 37 67 75 98
CAP_RSA@tresor.finances.gov.ma

Pour en savoir plus :

www.adezia.org/www.anda.gov.ma

http://eeas.europa.eu/delegations/morocco/index_fr.htm



Les opinions exprimées dans cette publication
ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne.

JUMELAGE



RENFORCEMENT DE L'AQUACULTURE AU MAROC

Ce jumelage institutionnel est financé par l'Union européenne
et mis en œuvre avec l'appui de la cellule d'accompagnement
du Programme

« RÉUSSIR LE STATUT AVANCÉ »



L'objectif du jumelage européen
entre l'ANDA et le Ministère français
en charge de l'agriculture, a été
le renforcement des capacités de l'ANDA
et des professionnels du secteur aquacole
en leur permettant de mettre en œuvre
les meilleures pratiques en termes de traçabilité,
de nouvelles technologies,
de gouvernance et de durabilité.

Février – Octobre 2015

Projet n° ENPI/2011/022-778 - Jumelage MA/38